

**Réunion préparatoire du groupe d'experts
de la cinquième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**
Lusaka, 14-18 octobre 2019

Séance parallèle

**Bonnes pratiques en matière d'établissement de liaisons entre
les systèmes de l'enregistrement des faits d'état civil
et les statistiques de l'état civil avec ceux de la gestion
de l'identité : études de cas à travers le monde entier**

Thème de la Conférence :

*Des systèmes innovants d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement
des statistiques de l'état civil : fondement pour la gestion de l'identité juridique*



APAI-CRVS
Pour que chacun soit visible en Afrique



**Décennie du repositionnement
de l'enregistrement des faits
d'état civil et des statistiques
de l'état civil en Afrique
2017-2026**

Contexte et Généralités

Le thème de la conférence s'appuie sur le fait que les systèmes EFSEC sont une base pour l'identité juridique. Son concept rappelle que *l'Agenda 2030 pour le Développement Durable et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* sont enracinés dans les droits universels et le développement inclusif et sont guidés par le principe clé de « ne laisser personne derrière ». L'absence d'identité juridique est la cause profonde de l'invisibilité, rendant les individus et les populations invisibles pour les gouvernements, donc non dénombrés et exclus. La cible 16.9 des ODD le reconnaît, appelant les gouvernements à **fournir une identité légale à tous, y compris l'enregistrement des naissances d'ici 2030.**

L'élan pour combler l'écart d'identité en Afrique et progresser vers l'objectif 16.9 des ODD offre aux gouvernements l'occasion de renforcer leurs systèmes EFSEC. Mais cela exige d'investir dans des systèmes EFSEC durables qui sont intégrés à la gestion de la santé et de l'identité nationale. Le principe fondamental est que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil devraient servir de base à l'identification à vie et qu'ils fournissent des données continues, fiables et désagrégées à tout niveau géographique ou administratif.

Une approche intégrée et globale est indispensable pour accorder une identité légale à tous et offrir les preuves nécessaires à la planification et à la prestation des services et au suivi des ODD aux niveaux national, régional et mondial. En fin de compte, elle offre une vie digne pour tous.

Alors que la dynamique mondiale converge autour de l'importance des systèmes holistiques de la gestion de l'identité - ou (éco)système - des questions pratiques importantes se posent : *comment les pays peuvent-ils intégrer leurs systèmes d'état civil, de gestion de l'identité, d'information sanitaire et de statistiques démographiques lorsqu'ils ont été conçus et fonctionnent actuellement comme systèmes distincts ? Comment un système d'état civil sur papier peut-il servir de base à un système de gestion de l'identité lorsque ce dernier est numérisé ? Quelles sont les conditions préalables à un système intégré lorsque les différentes parties sont mises en œuvre par différents ministères ? Qu'ont fait d'autres pays pour surmonter ces défis et d'autres défis pratiques ?*

Leçons apprises des Etudes de Cas

Le Centre d'excellence pour les systèmes EFSEC et le Partenariat mondial pour les données sur le développement durable (GPSDD, en anglais) espèrent faire la lumière sur ces questions au cours de la COM5. La conférence offre une occasion unique et opportune de lancer officiellement un *Recueil de bonnes pratiques pour relier les systèmes EFSEC avec la gestion des identités.*

Cet événement permettra d'approfondir les expériences de six pays - Arménie, Équateur, Kirghizistan, Namibie, Pays-Bas et Pérou - qui ont adopté une approche holistique. Le mélange des pays reflète des expériences diverses dans la construction d'écosystèmes identitaires dans différentes parties du monde, avec des systèmes constitutionnels et juridiques, des traditions administratives et des arrangements institutionnels différents. La session fera ressortir les bonnes pratiques utilisées par les différents pays et soulignera comment leurs points de départ très différents n'ont pas constitué un obstacle à la construction de leur système identitaire autour d'une approche holistique. En fait, la séance soulignera qu'il existe de nombreuses façons d'y parvenir, qui peuvent toutes produire des résultats positifs pour les gens en termes de droits et d'avantages.

La session s'appuiera sur l'expérience de ces pays pour :

- Démontrer les avantages de l'approche holistique de l'EFSEC et de la gestion de l'identité, où les systèmes des faits d'état civil et de la gestion de l'identité travaillent ensemble pour assurer la crédibilité et l'intégrité des deux systèmes.
- Souligner l'importance cruciale de l'enregistrement des faits d'état civil en tant que fournisseur de preuves d'identité juridiquement valides - et des changements dans les données d'identité entre la naissance et le décès.
- Présenter des possibilités de faire progresser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'accroître la couverture de l'enregistrement grâce à une coopération ou une intégration plus étroite avec les systèmes de gestion de l'identité.

Le recueil comprend une synthèse qui rassemble à la fois les bonnes pratiques et les apprentissages communs de toutes les études de cas. Il commence par des définitions de base et une discussion sur ce que signifie l'approche holistique des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité, pourquoi elle est importante et le rôle de la numérisation pour faire progresser l'approche holistique. Il met en lumière les différentes stratégies employées par les pays pour favoriser l'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des identités, y compris la manière dont le passage du papier au numérique a varié selon les pays. Il décrit ensuite les avantages de l'approche holistique pour les statistiques de l'état civil, comment le partage des informations d'identité avec d'autres registres fonctionnels entraîne plusieurs avantages en termes de gouvernance et de réduction des coûts et donne des exemples des six pays. Enfin, il décrit les éléments clés d'un environnement propice à l'intégration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des identités.

Les messages récurrents qui sont ressortis des six études de cas et qui seront examinés plus en détail au cours de la session, comprennent :

1. De solides systèmes EFSEC qui enregistrent tous les événements vitaux de la naissance à la mort de l'ensemble de la population sont une condition préalable essentielle à la mise en œuvre d'un système d'identité holistique et à l'obtention des avantages qui en découlent. **Un système EFSEC solide est particulièrement bien indiqué pour fournir en permanence des informations d'identité peu coûteuses et à jour.**
2. **La délivrance des titres d'identité** (et d'autres systèmes gouvernementaux fonctionnels) **repose sur les registres de l'état civil comme seule source de données d'identité à jour**, ce qui garantit que les renseignements sur l'identité sont enregistrés une seule fois, puis utilisés dans d'autres systèmes gouvernementaux (si ce processus est réglementé par la loi).
3. **La numérisation du système EFSEC et des systèmes de gestion de l'identité** (ainsi que d'autres systèmes gouvernementaux fonctionnels) **permet de traiter plus efficacement l'information sur l'identité**. Par exemple, la numérisation des registres d'état civil ou des registres de population a permis une intégration technique plus poussée des systèmes EFSEC et des systèmes de gestion de l'identité, indépendamment du fait que qu'ils fonctionnent comme un seul système ou comme plusieurs systèmes interopérables.

4. **Les avantages de l'approche holistique couvrent plusieurs aspects de la gouvernance**, notamment le respect des droits de la personne, l'amélioration de la prestation des services et la réduction de la corruption. L'approche holistique peut également aider à prendre de meilleures décisions et à suivre les progrès par rapport aux ODD en renforçant les statistiques de l'état civil et en garantissant des données démographiques plus précises.
5. Il y a **quatre éléments clés pour la poursuite d'un système d'identité holistique**. L'engagement politique des principales parties prenantes gouvernementales est nécessaire pour garantir que tous les événements des faits d'état civil, de la naissance à la mort de l'ensemble de la population, soient enregistrés en temps voulu. Une fois cette condition préalable essentielle remplie, le partage efficace de données d'identité actualisées nécessite un cadre juridique qui permette le partage des données. Par conséquent, un cadre de protection et de confidentialité des données est également nécessaire. Enfin, la possession de la technologie est nécessaire dès le départ pour atténuer l'immobilisation possible des fournisseurs et, en fin de compte, créer un système auquel les gens peuvent faire confiance.

Le présent document thématique a pour objectif de jeter les bases d'une discussion approfondie et de donner plus de temps aux participants à la conférence pour leur permettre de poser les questions qui les intéressent le plus. Un document de synthèse publié sera soumis aux organisateurs de la conférence en français et en anglais dans les semaines précédant la session (prévue pour fin septembre 2019). Le recueil complet - qui détaille les expériences individuelles des six pays - sera disponible pour la première fois lors de la conférence et sera publié sur le site Web du Centre d'excellence dans les deux langues.

Questions clés

Les questions à explorer au cours de la séance comprennent, mais ne se limitent pas à :

1. Quelles sont les conditions préalables à la mise en œuvre d'une approche intégrée et holistique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil, d'information sanitaire et de gestion de l'identité ?
2. Quels sont les avantages tangibles pour le gouvernement de l'adoption d'un système holistique ? Quels sont les avantages tangibles pour les individus ?
3. Qu'a-t-on fait dans d'autres pays pour intégrer rétroactivement le système EFSEC et les systèmes de la gestion de l'identité ?
4. Comment d'autres pays ont-ils intégré les systèmes EFSEC et de la gestion de l'identité sur un papier support ? Et quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques ?